# La peur peut changer de camp, à condition de s'en donner les moyens

écrit par Templier | 15 avril 2018

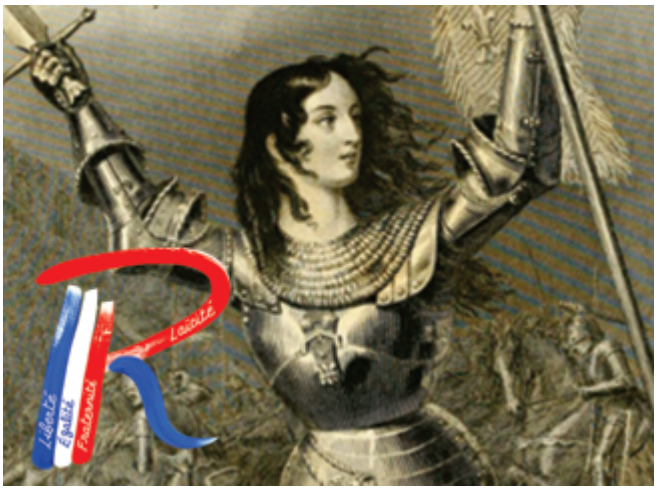

A la suite de l'attentat de Trèbes, Nicolas Dupont-Aignan avait recensé 25 actions, évidentes, à faire, afin que la peur change de camp. Inutile de dire que les poules auront des dents avant que Macron ne mette en application ses propositions, mais elles ont le mérite d'exister… Pour un prochain gouvernement de salut public, peut-être ?

Une chose est sûre, c'est que ce n'est pas un Dupont-Aignan qui trouve qu'un Pierre Cassen et une Christine Tasin sont infréquentables et pense que Renaud Camus est dingue qui aurait les couilles de prendre le pouvoir ( avec ce que cela suppose ) et de les appliquer.

Certes, il ose, enfin, évoquer le fermeture des mosquées « où est prêchée la haine »… il se garde bien de dire « toutes les mosquées », or la haine est prêchée dans TOUTES les mosquées puisqu'on y lit et apprend le Coran…

**Christine Tasin**

La Peur doit changer de camp
Après Charlie Hebdo, l'Hyper Cacher, le Bataclan, Nice,… Une

fois de plus nos compatriotes sont victimes de la barbarie islamiste.

Nos forces de l'ordre ont encore une fois démontré leur courage en protégeant les Français au péril de leur vie.

Nul ne peut promettre d'empêcher tout attentat, mais nul ne peut plus se taire face à l'impuissance du pouvoir exécutif. Où est la « task force » de Monsieur Macron ?

Selon les premières informations, Redouane Lakdim, était un Marocain condamné pour port d'arme et connu par les services de sécurité.

L'affaire révèle une fois encore, qu'il y a, en toute impunité, sur notre territoire des individus étrangers, condamnés pour port d'arme, prêts à passer à l'action.

Il y a déjà 15 000 fichés S signalés comme radicalisés, combien sont étrangers et ne devraient pas être sur notre territoire ?

Devant la gravité de la situation, je demande au gouvernement de prendre de vraies mesures contre le terrorisme. Debout la France n'a cessé de proposer, les seules actions capables de protéger les Français.

1 – L'expulsion immédiate de tout étranger condamné à une peine criminelle ou délictuelle ;

2 – La mise en place d'un véritable contrôle aux frontières nationales et la suppression des accords de Schengen ;

3 – Le refus de voir revenir en France ceux qui ont été combattre auprès de l'État islamique ;

4 – L'arrestation immédiate des djihadistes de retour en application de l'article 411-4 du Code pénal qui prévoit une peine de 30 ans de détention criminelle pour des actes d'intelligence avec l'ennemi que celui-ci soit un État ou une

organisation qui agit contre la France ;

5 – L’expulsion immédiate des fichés S étrangers ;

6 – L’assignation à résidence loin de leurs domiciles ou la mise en place du bracelet électronique pour des individus fichés S pour radicalisation selon leur dangerosité (loi du 20 novembre 2015) ;

7 – L’arrestation de tous les individus qui se livreraient, de près ou de loin à une apologie des actes terroristes ;

8 – L’autorisation du port permanent de l’arme 24h/24 et 7j/7 pour les personnes habilitées susceptibles de riposter en temps réel à une attaque terroriste ;

9 – La fermeture des mosquées où est prêchée la haine ;

10 – Le renforcement de la protection des zones identifiées comme des cibles privilégiées des terroristes ;

11 – Le renforcement des moyens mis à disposition de nos armées et de nos forces de l’ordre (pour recruter les 70 000 militaires dont les postes ont été supprimés entre 2007 et 2014) ;

12 – La création d’une Cour de Sûreté de l’État pour les affaires terroristes afin de mettre en œuvre une justice d’exception (procédures accélérées et aucune remise de peine possible) ;

13 – La création d’une garde nationale composée de réservistes militaires. L’objectif serait de mettre sur pied une force de 75 000 hommes capables de relayer les forces de l’ordre de surveiller et de sécuriser l’ensemble du territoire national ;

14 – L’aménagement de 40 000 nouvelles places de prison ;

15 – La rétention de sûreté pour les condamnés au motif de terrorisme à la fin de leur peine ;

16 – L’abrogation des lois Dati et Taubira, ainsi que la suppression des remises de peine automatiques ;

17 – La déchéance de nationalité pour les bi-nationaux ayant participé à une entreprise terroriste ;

18 – Le recrutement de 10 000 personnels administratifs afin de permettre aux policiers et aux gendarmes de revenir sur le terrain ;

19 – Le contrôle strict de l’immigration pour renforcer la cohésion nationale ;

20 – La création des établissements pénitentiaires éloignés exclusivement dédiés à l’exécution des peines prononcées par la Cour de sûreté de la Nation ;

21 – Permettre au Service central du renseignement territorial (SCTR), dans le cadre de la prévention du terrorisme, d’accéder au fichier de Traitement d’antécédents judiciaires (TAJ), au fichier des cartes d’identité et des passeports et, lorsqu’il fonctionnera, au Passenger Name Record (PNR) ainsi qu’au fichier des passagers des compagnies aériennes ;

22 – La création par décret d’un délit de consultation habituelle des sites djihadistes ;

23 – La mise en place au sein de la DGI d’un centre de réception garantissant l’anonymat des signalements de faits ou de comportements suspects ;

24 – La mise en place d’une peine de 10 ans de réclusion criminelle en cas de détention ou de port d’arme de guerre illégalement en cas d’affaires liées au terrorisme et au grand banditisme, trafic de stupéfiants compris ;

25 – Et l’isolement et non le regroupement de tous les condamnés pour crimes ou délits pour des faits liés à des actes terroristes ainsi que les détenus de droit commun radicalisé afin de leur couper tout lien de communication

entre eux et avec l’extérieur.

La peur doit changer de camp.

**Nicolas Dupont-Aignan**

Député de l’Essonne

Président de Debout la France

23 mars 2018
http://www.debout-la-france.fr/actualite/la-peur-doit-changer-de-camp